

Ref : CA2015/223

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 2015

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE TARIFS

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 9 octobre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne en vigueur,*

Après en avoir délibéré,

➡ **DECIDE d'approuver les tarifs suivants:**

- **tarifs actualisés des certifications TOEIC-TOEFL suite à la politique du centre ETS, maître d'ouvrage de ces certifications ;**
 - **tarifs relatifs à des prestations de recherche de l'UMR IRAMAT ;**
 - **tarifs actualisés du prêt entre bibliothèques pour le service commun de documentation ;**
 - **tarifs de facturation pour les astreintes électriques pour la Direction du Patrimoine Immobilier et Logistique (DPIL) ;**
 - **tarifs relatifs aux prestations d'expertise pour le centre UBIC ;**
 - **tarifs externes pour des travaux de PAO et d'infographie, de reprographie/ imprimerie/ façonnage du Pôle de Production Imprimée de la Direction du Système d'Information (DSI).**
- tels que détaillés dans le document joint en annexe de la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 09 octobre 2015.

Nombre de membres présents	15
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	0
Nombre de votes contre	23

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 26/11/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 05/11/2015